

dehors de cet ordre d'idées, l'égalité la plus complète régnait parmi tous les membres de la communauté. S'agissait-il de réaliser un prêt ou un emprunt, de plaider en demandant ou en défendant, de faire la plus minime des réparations au couvent ou de le reconstruire, d'engager enfin le plus léger des intérêts du monastère, aussitôt le prieur devait réunir en chapitre particulier tous les religieux, leur soumettre une proposition; et conformément à l'avis que la majorité avait fait prévaloir, les choses devaient ensuite s'exécuter. C'est aussi en assemblée capitulaire, qu'était désigné le personnage influent de la ville, que les Grands Carmes chargeaient de représenter au dehors leurs intérêts civils; c'était leur *père temporel*; les mêmes formes s'appliquaient à la nomination de leurs avocats et avoués, de leurs barbiers, apothicaires et médecins, etc., etc. Dans le dernier livre de cet essai, nous inscrirons sous le titre de *tablettes chronologiques*, ce que leur plume indulgente ou sévère nous a livrés pour tracer au naturel, le portrait de quelques physionomies lyonnaises, dont nous chercherions vainement ailleurs le souvenir.

CHAPITRE IV

RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

Nous avons vu précédemment le parti avantageux que les Grands Carmes avaient su tirer du vaste tènement qu'ils possédaient au lieu appelé *les Auges*; tout y produisait en effet des revenus: l'église et les fondations qui s'y rapportaient, le grand réfectoire du couvent, les chambres des étages supérieurs du bâtiment claustral, les maisons qu'ils avaient fait élever au-dessus de quelques dépendances du